

L'actualité montre que les TIC peuvent entraîner des dérapages comme la publication sur des blogs d'élèves de photos prises dans la classe à l'insu de l'enseignant, des dérives comme la copie illicite d'œuvres, des risques comme l'irruption d'images pornographiques, violentes ou racistes en classe via Internet...

**Les TIC ont fait naître des situations juridiques inédites**, de **nouvelles responsabilités pour l'enseignant** dans l'exercice de son métier et donc de nouvelles compétences à acquérir que le domaine A3 du référentiel de compétences du C2I niveau 2 enseignant rassemble. Vous trouverez ici un **module de formation complet** sur les **questions juridiques liées à l'utilisation des TIC** par les enseignants.

<http://ressources.lachiver.fr/tice/Juridique/web/co/web.html>